

**CONTRAT NEGOCIE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

**CONVENTION CADRE 2018-2021**

**DESIGNATION DES PARTIES**

*Entre*

Le Département de la Loire, domicilié à Saint Etienne, 2 Rue Charles de Gaulle, représenté par son Président, Monsieur Georges ZIEGLER, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du 10/12/2018,

*Et*

Loire Forez agglomération, domiciliée à Montbrison, 17 Boulevard de la préfecture, représentée par son Président, Monsieur Alain BERTHEAS, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire du 11/12/2018.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**PREAMBULE**

**CONTEXTE**

Loire Forez agglomération est composée de 88 communes regroupant 108 187 habitants pour une superficie de 1 325 km<sup>2</sup>. L'EPCI représente ainsi 15 % de la population ligérienne et 30 % de la superficie du département.

Dotée d'une position géographique favorable au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le territoire de Loire Forez agglomération est caractérisé par son dynamisme, sa qualité de vie et son patrimoine.

Loire Forez agglomération et le Département s'unissent en faveur du développement du territoire autour de trois axes :

- Un territoire accueillant
- Un territoire entreprenant
- Un territoire écoresponsable

Ce projet de territoire fait l'objet d'une contractualisation avec le Département au titre de sa politique de solidarité, sous la forme d'un contrat négocié.

## LE TERRITOIRE ET SES ENJEUX

### ➤ Un territoire accueillant

Loire Forez agglomération est un territoire de projet au service de ses habitants. L'agglomération coordonne la politique de cohésion sociale et des solidarités au bénéfice de ses habitants pour créer les conditions du vivre-ensemble. Loire Forez agglomération entend organiser en collaboration avec ses partenaires l'offre de services pour un maillage cohérent et optimal sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi, trois projets sont présentés dans ce contrat :

- Déploiement des services sur l'ensemble du territoire
- Requalification de l'EHPAD du centre hospitalier du Forez
- Étude relative aux équipements sportifs aquatiques.

### ➤ Un territoire entreprenant

L'économie du territoire s'organise autour de secteurs diversifiés et complémentaires : agriculture, tissu industriel dynamique, économie résidentielle importante. Pour maintenir, développer ces réseaux économiques et générer des retombées en termes d'emploi, Loire Forez accompagne les entreprises et les porteurs de projets. Il s'agit de maintenir et développer une agriculture durable, favoriser l'économie de proximité, développer et valoriser l'offre touristique, développer le numérique et ses applications sur le territoire.

Ainsi, quatre projets sont présentés dans ce contrat :

- Réalisation d'aires de camping-cars
- Développement du tourisme de pleine nature
- Développement de la station de Chalmazel
- Création d'un centre d'interprétation des gorges de la Loire au Château d'Essalois.

### ➤ Un territoire écoresponsable

Loire Forez concentre une part importante des espaces naturels reconnus à l'échelle de la Loire (ENS, ZNIEFF, Natura 2000) et compte de nombreux réservoirs de biodiversité et des domaines agricoles et forestiers préservés. L'Agglomération est inscrite dans de nombreuses démarches ambitieuses de préservation de l'environnement : territoire à énergie positive, plan climat-air-énergie territorial, programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, etc. L'enjeu pour le territoire est de passer d'une logique de gestion des déchets à une logique de gestion des ressources tout en favorisant l'économie circulaire. Loire Forez est également très engagée sur la thématique des transports et mobilités vertueuses.

Ainsi, quatre projets sont présentés dans ce contrat :

- Régénération de la section ferroviaire entre Boën-sur-Lignon et Montbrison
- Études et aménagements de nouvelles liaisons cyclables
- Accès au parc d'activités de Champbayard sur la commune de Boën-sur-Lignon
- Plan de déplacement de la commune de Boën-sur-Lignon.

**Cette démarche s'articule avec celle du Département qui vise à soutenir un développement harmonieux et solidaire du territoire.**

Le Département de la Loire s'est depuis de nombreuses années fortement engagé en faveur de ce territoire sur de nombreux aspects de son développement, notamment via trois contrats territoriaux de développement (CTD) conclus avec les intercommunalités avant la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Communauté d'Agglomération de Loire Forez de 2012 à 2017, Communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château de 2004 à 2008, Communauté de communes du Pays d'Astrée 2013 à 2017).

## **ARTICLE 1 : OBJET**

Ce contrat constitue un engagement réciproque et pluriannuel entre le Département et Loire Forez agglomération.

Cette démarche répond à la volonté du Département de soutenir un développement pertinent et harmonieux du territoire départemental en vue de réduire les disparités entre les territoires, de faire émerger à moyen terme les lignes de force de chaque bassin de vie géographiquement cohérent, de créer et renforcer les dynamiques locales, en lien avec les orientations et priorités définies par le Département.

## **ARTICLE 2 : DUREE**

Ce contrat est conclu pour une période de trois ans à compter de sa notification avec une évaluation à mi-parcours permettant de réajuster la programmation le cas échéant.

Le démarrage des actions retenues doit être effectif dans les trois années du contrat, à compter de sa notification.

## **ARTICLE 3 : LA PROGRAMMATION RETENUE**

La programmation comprend 11 projets qui sont exclusifs de toutes autres opérations non prévues à la présente convention. Elle est fixée sur la période du contrat et pourra être redéfinie par voie d'avenant après concertation entre les parties.

Ces 11 projets sont indexés en annexe 1 et cartographiés en annexe 2.

## **ARTICLE 4 : ENVELOPPE FINANCIERE DE LA CONVENTION CADRE**

L'enveloppe maximum mobilisable d'aide financière du Département est de 7 350 000 €.

L'enveloppe sera affectée aux projets sous maîtrise d'ouvrage de Loire Forez agglomération à l'exception des projets suivants :

- Requalification de l'EHPAD du centre hospitalier du Forez - sous maîtrise d'ouvrage du centre hospitalier du Forez Montbrison,
- Développement de la station de Chalmazel - sous maîtrise d'ouvrage du Département
- Régénération de la section ferroviaire entre Boën-sur-Lignon et Montbrison - sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF,
- Création d'un centre d'interprétation des gorges de la Loire au Château d'Essalois - sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire,
- Plan de déplacement de la commune de Boën-sur-Lignon – sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Boën-sur-Lignon (*à confirmer*)

En cas de difficulté majeure découlant des conditions de mise en œuvre de la programmation telle qu'arrêtée à l'article 3, les parties conviennent de se rapprocher pour rechercher au sein du comité de pilotage toute solution.

Des parcelles, propriétés du Département, sur lesquelles Loire Forez agglomération va aménager des aires de covoiturage seront rétrocédées à titre gratuit à l'EPCI. Cela concerne les aires de Montbrison, St-Just-St-Rambert et St-Romain-le-Puy.

Dans le cadre du projet de requalification de l'EHPAD des Monts du soir, un accord sur un terrain, propriété du Département pourrait être trouvé avec le maître d'ouvrage du projet, à savoir le centre hospitalier du Forez. La surface du terrain nécessaire à la construction serait rétrocédée à titre gratuit à concurrence d'une valeur maximum de 500 000 €. En cas de dépassement de la valeur du site rétrocédé, la subvention de 1 M€ serait réduite.

Ces opérations seront valorisées financièrement dans le cadre du contrat tel que mentionné dans l'annexe 1.

## **ARTICLE 5 : CONVENTION FINANCIERE SPECIFIQUE A CHAQUE PROJET**

Chaque projet retenu à la programmation fera l'objet d'une convention financière spécifique qui précisera sa description, son plan de financement, l'engagement financier du Département, le maître d'ouvrage, le calendrier et les modalités de versement de la subvention.

## **ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Par le présent contrat, Loire Forez agglomération s'engage à :

- mettre en œuvre les actions de son ressort prévues dans le contrat négocié,
- formaliser les engagements éligibles au contrat,
- mettre en place les moyens d'un suivi partenarial, quel que soit le maître d'ouvrage de l'action,
- communiquer le calendrier de mise en œuvre des actions,
- mettre en avant la participation du Département, notamment dans le cadre d'actions de partenariat culturel ou touristique.

## **ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Par le présent contrat, le Département s'engage à :

- apporter son soutien financier à la mise en œuvre de la programmation du contrat négocié
- soutenir la maîtrise d'ouvrage dans leurs démarches de coordination avec les territoires voisins et/ou les partenaires financiers et techniques
- apporter son soutien technique à la mise en œuvre du contrat et aux actions qui y sont inscrites.

## **ARTICLE 8 : LES MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU CONTRAT**

### **8.1 - LE PILOTAGE**

Un comité de pilotage sera créé entre le Département et Loire Forez agglomération. Il sera composé pour le Département :

- du Président du Département
- du Vice-président du Département délégué aux solidarités territoriales.

Pour Loire Forez agglomération :

- du Président de Loire Forez agglomération
- du conseiller délégué en charge des politiques contractuelles.

En fonction de l'ordre du jour du comité de pilotage, les présidents du Département et de Loire Forez agglomération se laissent la possibilité de convier toute personne utile à cette instance.

À l'initiative du Département, il se réunira au moins une fois par an. Il aura pour vocation principale d'examiner :

- Le suivi global du contrat
- Le bilan technique et financier de l'année écoulée
- La proposition de programmation opérationnelle pour l'année suivante
- L'examen à mi-parcours du contrat.

Ce comité de pilotage sera préparé par un comité technique, réuni à l'initiative de l'une ou l'autre des deux parties et composé :

- du binôme territorial du Département en charge du pilotage du contrat,
- du binôme en charge des contrats à Loire Forez agglomération composé de la directrice du pôle développement territorial et de la responsable du service politiques contractuelles,
- des services opérationnels concernés par les projets du contrat.

Le comité technique se réunira régulièrement pour suivre l'avancement technique et financier de la convention cadre et des conventions financières spécifiques.

## **8.2 - L'EVALUATION**

Une évaluation sera réalisée sur les projets terminés à mi-parcours du contrat ainsi qu'à la fin de ce dernier.

L'évaluation portera notamment sur la conformité des engagements mentionnés aux articles 6 et 7 ; notamment sur l'impact du programme d'actions ou de l'action globale au regard des politiques publiques du Département et de Loire Forez agglomération.

L'objectif de cette évaluation est de :

- s'assurer de la mise en œuvre des différents projets,
- s'assurer que les points particuliers des différentes conventions spécifiques ont été traités,
- s'assurer que l'avis des services départementaux a été pris en compte au travers des demandes formulées.

Le maître d'ouvrage s'engage à fournir au Département un bilan d'ensemble, quantitatif et qualitatif, au bout de deux ans et, une fois que l'ensemble des projets aura abouti. Ce document pourra se baser sur différents outils, restant à la bonne appréciation du maître d'ouvrage ainsi que par des visites de terrain pouvant avoir lieu à l'occasion des différents comités de pilotage.

Pour chaque projet, les deux parties peuvent conjointement réfléchir à la mise en œuvre d'indicateurs spécifiques. Les comités de pilotage pourront être en l'occurrence le moment propice à ce type de travail.

## **ARTICLE 9 : COMMUNICATION**

Loire Forez agglomération s'engage à faire figurer sur tout support d'information, de communication, de promotion et sur les panneaux de chantier des projets cofinancés par le Département dans le cadre du contrat négocié, le logo du Département ainsi que la mention « Avec le soutien du Département de la Loire ».

## **ARTICLE 10 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir au règlement amiable dudit litige. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à

Le

**Le Président du Département  
Georges ZIEGLER**

**Le Président de Loire Forez agglomération  
Alain BERTHEAS**

Loire LE DÉPARTEMENT		Enveloppe financière contrat négocié Loire Forez agglomération / Département de la Loire 2018-2021						Loire FOREZ 2021	
Axe stratégique	Fiche action	Projet	Sous-Projet	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Subvention Département	Pourcentage de subvention	Date prévisionnelle de démarrage des travaux	Année prévisionnelle de fin de travaux
AXE 1 Un territoire accueillant	FA1	Déploiement des services	Déploiement des services : antenne à Saint-Bonnet-le-Château	LFA	800 000 €	200 000 €	25%	2019	2020
			Déploiement des services : pôle à Boën-sur-Lignon		2 800 000 €	700 000 €	25%	2020	2021
			Déploiement des services : antenne à Noirétable		200 000 €	100 000 €	50%	2019	2021
			Déploiement des services : siège à Montbrison		3 500 000 €	700 000 €	20%	2018	2019
	FA2	Requalification de l'EHPAD du Centre hospitalier du Forez à Montbrison		CH Forez	25 000 000 €	1 000 000 €	4%	2019	2022
FA3	Etude d'opportunité pour un équipement aquatique		LFA	40 000 €	20 000 €	50%	2018	2019	
Valorisation potentielle du foncier départemental susceptible d'accueillir l'EHPAD à 500 000 € maximum									
AXE 2 Un territoire entreprenant	FA4	Développement du tourisme de pleine nature	Développement du tourisme de pleine nature : bâtiments d'accueil	LFA	500 000 €	150 000 €	30%	2019	2021
			Développement du tourisme de pleine nature : hébergements touristiques collectifs		500 000 €	150 000 €	30%	2019	2021
	FA5	Création d'aires de camping-car à Montbrison et Saint-Just-Saint-Rambert		LFA	280 000 €	50 000 €	18%	2018	2019
	FA6	Développement de la station de Chalmazel		Département	5 265 000 €	1 500 000 €	28%	2019	2021
	FA7	Rénovation du château d'Essalos	création d'un centre d'interprétation	SMAGL	220 000 €	20 000 €	9%	2019	2020
AXE 3 Un territoire écoresponsable	FA8	Régénération de la section ferroviaire entre Boën-sur-Lignon et Montbrison		SNCF Réseau	8 300 000 €	2 000 000 €	24%	2017	2018
	FA9	Etudes et aménagements de nouvelles liaisons cyclables	Etude et aménagement de nouvelles liaisons cyclables. Tranche 1 : 2019	Commune ou LFA	400 000 €	120 000 €	30%	2019	2019
			Etude et aménagement de nouvelles liaisons cyclables. Tranche 2 : 2020		400 000 €	115 000 €	29%	2020	2020
			Etude et aménagement de nouvelles liaisons cyclables. Tranche 3 : 2021		400 000 €	115 000 €	29%	2021	2021
	FA10	Accès zone de Champbayard sur la commune de Boën-sur-Lignon		LFA / Département / commune	600 000 €	260 000 €	43%	2019	2021
	FA10 bis	Plan de déplacement Boën-sur-Lignon		LFA / Département / commune	300 000 €	150 000 €	50%	2019	2021
Valorisation du foncier des aires de covoiturage existantes, parcelles cédées à titre gratuit : Montbrison, St-Romain-le-Puy, St-Just-St-Rambert.									
<b>TOTAL des projets : ...</b>					<b>49 505 000 €</b>	<b>7 350 000 €</b>	<b>15%</b>		

## Les projets soutenus dans le cadre du contrat négocié

entre le Département de la Loire  
et Loire Forez agglomération

2018 - 2021

